



# Le **RAP**

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée  
des ennemis des cultures

## BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES MARAÎCHÈRES EN SERRE

N° 2, 20 mai 2022

### Fongicides et biofongicides homologués en 2022 dans les principales cultures maraîchères et fruitières en serre

#### Nouveautés en 2022

- **Nouvelles homologations en 2022 :**

- **ACTINOVATE AG (34041)** : *Streptomyces lydicus*, homologué contre le blanc et le *Pythium* sp. dans les tomates, les concombres et les poivrons, contre le *Pythium* sp. dans les aubergines et la laitue ainsi que le blanc et le *Botrytis* dans les fraises.
- **BCP1100-02 (33692)** : Phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium, homologué principalement contre le *Phytophthora* sp, le *Pythium* sp et le mildiou dans les tomates, les concombres, les poivrons, les aubergines, la laitue, les fraises, le basilic et les choux chinois.
- **ECHO NP (33479)** : Chlorotalonil, homologué sur les lits de semence de céleri.
- **ROOTSHIELD PLUS G (33781)** : *Trichoderma harzianum*, homologué en mouillage du sol dans la plupart des cultures en serre contre *Fusarium*, *Phytophthora*, *Pythium* et *Rhizoctonia*.

- **Modifications d'étiquettes :**

- **BIOTAK (33351)** : *Alternaria* dans la tomate, *Botrytis* dans la tomate, le poivron, la laitue et le sous-groupe 13-07G, incluant la fraise. De plus, ajout du blanc dans le concombre et le poivron, *Sclerotinia* dans la laitue et le mildiou dans le concombre.
- **MEDALLION (31528)** : Ajout du *Fusarium* dans la tomate.
- **MILSTOP (28095)** : Ajout du blanc dans les radis et la menthe.
- **REGALIA MAXX (30199)** : Ajout du blanc dans l'okra.
- **REVUS (29074)** : Ajout du *Phytophthora* dans l'aubergine, l'okra, les cerises de terre et les cucurbitacées. Aussi, ajout du mildiou dans les épinards et les cucurbitacées.
- **RHAPSODY ASO (28627)** : Ajout du blanc, du *Botrytis* et de *Sclerotinia* dans les légumes-feuilles (GC 4), *Alternaria*, Blanc et mildiou dans les Brassica (GC-5), *Botrytis* et maladies bactériennes dans les légumes-fruits (GC-8) et finalement, ajout du blanc, du *Cercospora*, du mildiou et du *Didymella* dans les cucurbitacées.

- **Retraits de produits en 2022 :**
  - **CAPTAN 50 WP (4559), CAPTAN 80 WDG (23691), CAPTAN 80 WP (9582), SUPRA CAPTAN 80 WDG (24613)** : L'homologation de ces produits a pris fin le 10 mai 2021.
  - **CEASE (30522)** : L'homologation a pris fin le 15 mai 2021.
  - **FERBAM 76 WDG (20136), FERMAB 76 WD AGRICOLE (20536)** : L'homologation de ces produits a pris fin le 14 décembre 2021.
  - **INFLUENCE WP (29667)** : L'homologation de ce produit a pris fin le 25 mars 2021.
  - **MAESTRO 80 DF (26408)** : L'homologation a pris fin le 10 mai 2021.
  - **MANZATE 200 WP (10526)** : L'homologation de ce produit a pris fin le 10 mai 2021.
- **Fin de la vente**
  - **BORA HC (31103), BORA WP (31104)** : Ces produits ne sont plus vendus, mais ils sont toujours homologués jusqu'en août 2024.
  - **MANZATE DF (21057)** : Ce produit n'est plus vendu depuis le 15 mars 2022, mais il est toujours homologué jusqu'en mars 2023.
  - **SIROCCO (31091)** : Ce produit n'est plus vendu, mais il est toujours homologué jusqu'en octobre 2024.

Ce bulletin d'information présente la liste des fongicides et biofongicides (cases surlignées en vert) et les vaccins (cases surlignées en orange) homologués dans les légumes (tomate, concombre, laitue, poivron, aubergine), les fines herbes incluant le basilic ou uniquement le basilic si spécifié, et la fraise cultivés en serre.

Il inclut également, avec le symbole **BIO**, les pesticides permis en agriculture biologique. Il est obligatoire de toujours vérifier avec votre organisme de certification s'il permet ou non l'utilisation d'un tel produit. À titre d'information, vous pouvez également consulter le bulletin d'information *Spécial phytoprotection bio* du Réseau d'avertissements phytosanitaires publié le 23 juin 2021 et mis à jour annuellement.

Pour certains produits, les étiquettes mentionnent des **groupes de cultures**. Vous trouverez le détail des cultures incluses dans ces groupes en cliquant sur [cet hyperlien](#).

Vous accéderez au format Excel de ce tableau *Fongicides et biofongicides homologués en 2022* en cliquant [ici](#).

## SAGe pesticides

[SAGe pesticides](#) est un outil d'information qui présente l'ensemble des usages agricoles des pesticides et des risques qui y sont associés. C'est un outil plus complet que le présent bulletin. Il est également conseillé de consulter SAGe pesticides lorsqu'on rencontre un ennemi rare ou peu commun, non inclus dans ce bulletin.

### CONNAISSEZ-VOUS LE REGISTRE DE PESTICIDES?

#### L'OUTIL EN LIGNE PAR EXCELLENCE POUR :

- calculer et suivre l'évolution des risques liés aux pesticides utilisés dans l'entreprise afin de les diminuer
- inscrire les renseignements exigés par le Code de gestion des pesticides et les partager avec votre conseiller agricole



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles, sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, et pour accéder au Registre de pesticides, vous êtes invité à consulter [SAGe pesticides](#).

## Biopesticides

On appelle biopesticides les produits antiparasitaires issus de sources naturelles comme des bactéries, des phéromones, des champignons, des virus, des plantes, des animaux ou des minéraux qui ont été acceptés et homologués à titre de biopesticides par l'ARLA. Au Canada, on reconnaît trois types de produits comme étant des biopesticides : les produits microbiens, les sémiochimiques et les produits non conventionnels. Comme ces produits présentent une faible toxicité intrinsèque pour les humains et les autres organismes non ciblés en plus d'être peu persistants dans l'environnement, les risques pour la santé et l'environnement devraient être plutôt faibles (*source* : SAgE pesticides).

Consultez également le [Guide de protection des légumes de serre 2020-2021, publication 835F](#), MAAARO.

La réglementation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) interdit d'appliquer en champ à des fins agricoles certains pesticides jugés plus à risque, à moins d'obtenir au préalable une justification signée par un agronome. De plus, une prescription agronomique est requise pour pouvoir acheter ces pesticides. Pour en savoir plus, visitez le site Web du [MELCC](#).

Toute intervention envers un ennemi des cultures doit être précédée d'un dépistage et de l'analyse des différentes stratégies d'intervention applicables (prévention et bonnes pratiques, lutte biologique, physique et chimique). Le Réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) préconise la gestion intégrée des ennemis des cultures et la réduction des pesticides et de leurs risques. Il est recommandé de toujours vous référer aux étiquettes des pesticides pour les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires disponibles sur le site Web de [Santé Canada](#). En aucun cas la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le RAP décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

La formation [Protégez vos cultures, protégez votre santé](#) a été créée pour sensibiliser les producteurs agricoles aux dangers liés à l'utilisation des pesticides. Un [coffre à outils](#) est d'ailleurs disponible et contient plusieurs documents, dont certains en anglais et/ou en espagnol, sur l'utilisation sécuritaire des pesticides.

*Ce bulletin d'information a été mis à jour en 2022 par Julie Marcoux, dta (MAPAQ), en collaboration avec Philippe-Antoine Taillon, agr. (MAPAQ) et Mahmoud Ramadan, agr. (MAPAQ), puis révisé par la [Direction de la phytoprotection](#) (MAPAQ). Les tableaux originaux ont été rédigés par Alain Cécyre et Liette Lambert, agronomes. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [les avertisseurs du réseau Cultures maraîchères en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.*